



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

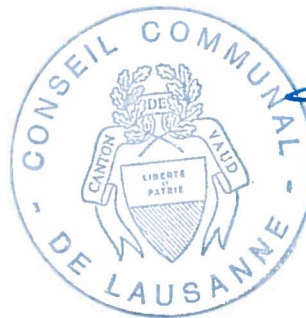
- vu le postulat de Jacques-Etienne Rastorfer et consorts « Pour une récréation des cours de récréation » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :



Le secrétaire :